

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 juillet 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Danielle Woolley
Denis Courte
Richard Pépin

Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

Était absent Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

16-07-115

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2016, après avoir enlevé le point 11.1 Réparation du camion incendie autopompe

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

16-07-116

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 juin 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. ADMINISTRATION

16-07-117

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de juin 2016, pour la somme de 4 891.27 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste

des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4399 à 4429 :

16-07-118

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	HYDRO-QUÉBEC	339.56	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	BELL MOBILITÉ	200.29	SERVICE CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	BELL CANADA	133.93	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 384.18	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 868.31	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 330.12	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	11 752.39	DÉPÔTS DIRECTS
4398	TROPHÉES & GRAVURE EXPERT	8.63	PLAQUETTE POUR CADRE
	TOTAL PAYÉ EN JUIN 2016	20 534.21	
4399	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	608.62	ESSENCE
4400	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	197.65	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4401	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	172.46	OUVERTURE DE DOSSIERS COUR MUNICIPALE
4402	LES SERRES D'ARUNDEL S.E.N.C	180.96	ACHAT DE FLEURS ET ACCESSOIRES
4403	LABORATOIRE BIO-SERVICES	46.22	TESTS D'EAU
4404	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	554.53	ENTRETIEN VÉHICULES INCENDIE 323 & 325
4405	SOUDURE LUC PROVOST SENC	488.64	RÉPARATION VÉHICULE DE SERVICE INCENDIE
4406	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	627.66	PIERRE CONCASSÉE, ASPHALTE FROIDE
			MATÉRIAUX POUR ENSEIGNE SUR LE TERRAIN MUNICIPAL
4407	ANDRÉ CHAREST, CPA	689.85	AUDIT PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
4408	CENTRE D'HYGIÈNE	167.98	PRODUITS POUR NETTOYAGE
4409	MRC DES LAURENTIDES	827.42	FORMATION POMPIER, COURS AUTOPOMPE
4410	PALARDY GARY, ROBERTSON LINDA	200.00	REMISE DU DEPOT SUR PERMIS DE CONSTRUCTION
4411	DUNTON RAINVILLE	2 754.07	SERVICES JURIDIQUES
4412	JEAN DESGROSELLERS	95.39	REMB. ACHAT DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEUR
4413	MICHAEL DOYLE	69.90	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4414	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	4 101.00	PREMIERS RÉPONDANTS, 3E VERS
4415	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	3 506.74	NIVELAGE AVRIL: 1954.58 \$, JUIN: 1552.16
4416	JBM MARQUAGE ROUTIER INC.	1 655.64	TRAÇAGE DES LIGNES DE STATIONNEMENTS
4417	GDLX EXCAVATION INC.	1 707.39	NIVELAGE
4418	LES ENTREPRISES BOURGET INC	1 180.79	ABAT-POUSSIÈRE
4419	STEREO PLUS STE-AGATHE	3 455.25	PROJECTEUR POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
4420	ROBERT LEGARÉ, ÉQUIPEMENT DE BUREAU	143.72	ENCRE POUR LE PHOTOCOPIEUR
4421	IMPRIME-MOI	494.39	ENSEIGNE - PARC LAC LAJEUNESSE
4422	HUGUES JACOB	433.99	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4423	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE TEST D'EAU
4424	SERVICE MÉCANIQUE DENIS BROUSSEAU INC	1 496.74	RÉPARATION VÉHICULE INCENDIE
4425	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	730.84	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUES
4426	HUGUETTE DROUIN	33.39	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4427	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	3 500.00	FEUX D'ARTIFICE - FAMILI-FÊTE
4428	EDUCAZOO	385.17	ANIMATION - FAMILI-FÊTE
4429	COOPERATIVE MORGAN	250.00	CONTRIBUTION ACTIVITÉ CINÉ-FOIN (FERME MORGAN)
	TOTAL À PAYER EN JUILLET	30 906.40	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2016

16-07-119

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe du début des travaux municipaux estivaux en voirie sous peu. Il tiendra informé au fur et mesure de l'évolution des travaux.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que les membres en sécurité civile poursuivent leur surveillance assidue du territoire.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne la tenue prochainement d'une rencontre du comité MADA (Municipalité Amie des Aînés). Elle précise que tout va bien.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, indique que la municipalité, en collaboration avec la MRC des Laurentides, se penche sur les projets en culture pour l'année 2017.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement et de l'urbanisme, informe que la dernière visite a eu lieu relativement à la fin de la coupe forestière du Mont-Buck. Celle-ci a permis aux participants de pouvoir visualiser des portions de chantier qu'ils désiraient voir et d'obtenir des explications de la part de l'exécutant et des trois personnes ressources du MFFP. Au terme de la rencontre, après avoir visualisé les travaux de stabilisation et de remise en état des sentiers et infrastructures, aucune demande pour des travaux additionnels n'a été formulée par les membres du comité de suivi. Il ajoute que la municipalité a effectué des visites de conformité réglementaire sur les bandes riveraines et qu'en majorité, celles-ci démontraient que les citoyens respectaient la réglementation en vigueur.

Steven Larose, maire, informe sur les quelques points :

Régie incendie Nord-Ouest de la MRC des Laurentides : est officiellement en fonction depuis le 20 juin dernier. Il précise que les 8 maires des municipalités siègent au sein du comité d'administration. Il précise son rôle à titre de président et ajoute que le maire de Saint-Faustin-Lac-Carré agit à titre de vice-président. Quelques postes au sein de ladite régie seront affichés sous peu et qu'à ce jour, Monsieur Jean Lacroix, directeur général, administre très bien cet imposant dossier.

Sentier de Motoneige : Il informe que des travaux s'effectuent afin de contourner le sentier de motoneige du village ayant comme principal objectif de sécuriser les usagers de la piste et de la route 327. Il précise que le club «Le Hibou Blanc» a obtenu les droits de passages et permissions requises.

FILAU Fibres internet Laurentides : Deux nouvelles antennes «FILAU» viennent d'être installées, soit la première dans le secteur du Lac-Rond Nord et l'autre dans le secteur du Lac des Pins. Conséquemment, lesdites antennes pourront couvrir les secteurs suivants : Lac des pins / Lac Rond / Lac Munich / Lac Charest / Lac Beaven / Lac-des-Seize-iles.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR LE RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT # 194-2002 QUANT À LA LARGEUR MINIMALE MESURÉE À LA LIGNE AVANT DU LOT 7-6 RANG 2

16-07-120

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure eu égard au lot 7-6 rang 2 a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de lotissement # 194-2002 quant à la largeur minimale mesurée à la ligne avant du lot 7-6 rang 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra 8 août 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON

16-07-121

ATTENDU que l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la municipalité de Montcalm

ATTENDU que le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017. Que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu vert en 2016-2017 (programme Opération Bleu Vert) ainsi que des coupures de 10% du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1^{er} avril 2017;

ATTENDU qu'une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le COBALI et l'OBV RPNS demandant son soutien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

QUE: Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE: La municipalité de Montcalm appuie la démarche de l'OBV RPNS dans ses revendications en cette matière;

ET QUE: La municipalité de Montcalm demande au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possible, du programme Opération Bleu Vert et de l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

16-07-122

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'avril 2016 pour la somme de 1 954.58 \$ et pour le mois de juin 2016, pour la somme de 3 990.39 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS

16-07-123

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'autoriser le fauchage des bords de chemins municipaux, par l'entrepreneur Jenko Mini-Excavation Inc., pour la somme de 3,237.00 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2016-2017 - SECTEUR DU LAC VERDURE**

16-07-124

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public eu égard au déneigement des chemins municipaux pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et optionnellement 2019-2020 pour le secteur du Lac Verdure;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT les courts délais pour l'octroi d'un contrat pour le déneigement des chemins;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver pour le secteur du lac Verdure, pour l'année 2016-2017 à Excavation D.M.O. Inc., pour la somme de 31 618.13 \$ taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL-ÉCONOMIQUE**

9.1 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET «ENTRE-AÎNÉS A MONTCALM»**

16-07-125

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE près de 50% de la population de Montcalm se compose de personnes âgées de 55 ans et plus et que la municipalité désire faire profiter de la qualité de vie de sa collectivité et y contribuer par sa participation dans leur vie active ;

CONSIDÉRANT QUE la dévitalisation des villages du Québec est une réalité croissante qui amène des défis importants à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi énormément dans différents programmes et dans la mise en place d'actions concrètes afin d'éviter l'exclusion sociale et la dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la venue de la résidence pour personnes âgées, Habitations Stephen Jake Beaven, la municipalité doit consolider et renforcer les services offerts à ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande du projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés doit reposer sur les objectifs suivants :

- Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;

- Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet MADA, un comité représentatif de la population aînée et des acteurs du milieu a été mis sur pied afin de susciter le désir chez les aînés de se rassembler et de socialiser ensemble, à participer aux activités et bénéficier des services qui leur sont offerts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- de demander une aide financière de 25 000\$, pour la réalisation d'une aire de rassemblement dont l'endroit d'implantation sera déterminé par le processus de consultation dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) ;
- de mandater le directeur général à présenter ladite demande et de signer les documents au respect du programme et menant à la bonne conduite et l'administration.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.2 ENTENTES DE DROIT DE PASSAGE POUR CONNEXION DU RESEAU DE SENTIERS PEDESTRES AU VILLAGE DE WEIR

CONSIDÉRANT QUE le réseau de sentiers pédestres de la municipalité de Montcalm représente une richesse sociale, économique et environnementale inestimable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire relier son réseau de sentiers pédestres actuel au noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour un droit de passage avec le propriétaire du lot 12-P, rang 2 et le propriétaire des lots 13-P, 14B-P et 15-P, rang 02, est nécessaire à la réalisation dudit sentier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la conclusion d'une entente avec le propriétaire du lot 12-P, rang 2, et une entente avec le propriétaire des lots 13-P, 14B-P et 15-P, rang 02, pour l'obtention d'un droit de passage aux fins de la randonnée.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer lesdites ententes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.3 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE JUDICIAIRE POUR LE MAINTIEN DE LA CLASSE MATERNELLE À L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL D'HUBERDEAU

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides prévoit de transférer en septembre prochain la classe maternelle de l'école L'Arc-en-ciel d'Huberdeau à l'école Le Carrefour de St-Rémi d'Amherst :

16-07-126

16-07-127

CONSIDÉRANT QUE les parents des enfants de la maternelle ont fait part de leur opposition à cette décision annoncée en avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'association Défense de l'Arc-en-Ciel prévoit entreprendre des démarches judiciaires afin de contrer cette décision;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui financier a été présentée à la municipalité afin de contribuer aux coûts afférents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à la majorité d'autoriser une contribution financière au montant de 1,000 \$ à l'association Défense de l'Arc-en-Ciel dans le cadre des démarches judiciaires pour le maintien de la classe maternelle à l'école L'Arc-en-ciel d'Huberdeau.

Deux conseillers font part de leur dissidence.

- adoptée à la majorité des conseillers –

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE – AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT

16-07-128

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 30 juillet prochain, pour la somme de 5,000 \$ et d'en effectuer le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 S/O

12. VARIA

12.1 S/O

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-07-129

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier